

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 33 SEPTIES AA

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« respectent les missions du service d'intérêt économique général définies »

les mots :

« font partie du service d'intérêt général défini ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.